

Gap, le 15 décembre 2021

**Consultation du public par voie électronique : Demande de renouvellement de
l'autorisation pluriannuelle de prélèvement d'eau déposée par l'Organisme Unique
de Gestion Collective (OUGC) du Buëch**

**Avis de la Société Alpine de Protection de la Nature – France Nature
Environnement Hautes-Alpes
(SAPN – FNE 05)**

**Intérêt de la Société Alpine pour la Protection de la Nature – France Nature Environnement
Hautes-Alpes (SAPN-FNE 05) à participer à la présente consultation du public**

La SAPN-FNE 05 est une association loi 1901 d'intérêt général à but non lucratif. Son agrément au niveau départemental au titre de la protection de l'environnement a été renouvelé par arrêté de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes le 5 Octobre 2017.

Elle a pour objet la préservation de la nature et de l'environnement dans son sens le plus large, allant du patrimoine naturel, culturel, historique et génétique, constituant la qualité de la vie jusqu'à la vie elle-même.

Remarque préliminaire

Nous regrettons qu'une réunion de concertation comme celles qui se sont tenues lors des phases précédentes de l'autorisation annuelle n'ait pas été organisées pour cette nouvelle étape.

Ces réunions sont l'occasion d'échanges d'informations particulièrement utiles pour la compréhension des choix et/ou des positionnements des acteurs concernés.

Les associations préoccupées par la préservation de l'environnement et des ressources naturelles sont totalement exclues des processus d'élaboration des modalités de gestion de la ressource en eau ; ce qui ne facilite pas leur compréhension et leur adhésion aux choix qui sont faits par l'OUGC.

Observations

L'organisation de prélèvements et la gestion de la ressource en eau sont des processus particulièrement complexes dont la compréhension n'est pas aisée.

Nous sommes néanmoins satisfaits que la création de l'OUGC du Buëch et son fonctionnement permettent l'élaboration d'une vision globale de l'utilisation de la ressource à l'échelle du bassin versant du Buëch.

Les dossiers présentés suggèrent néanmoins un certain nombre d'observations et de questionnements :

- Fiabilité des estimations des volumes prélevés

Le tableau n°10 page 59 du dossier de demande d'autorisation fait le bilan des incertitudes concernant l'estimation des volumes prélevés. Ces incertitudes peuvent atteindre 20% des chiffres utilisés pour les prévisions de prélèvements.

Cette incertitude nous paraît à la fois importante et très sous estimée. En effet la majeure partie des prélèvements sont effectués par gravité. Les dispositifs utilisés ne permettent pas des enregistrements en continu des volumes prélevés. Il faut donc les utiliser avec prudence.

Par ailleurs, les relevés sont effectués par les bénévoles des ASA locales dont les compétences ne sont pas toujours appropriées aux exigences nécessaires pour une gestion satisfaisante du prélèvement. **Aucun contrôle** particulier ne semble être mis en œuvre pour valider l'exactitude de la méthodologie et donc la validité des données transmises par les ASA.

Les volumes ainsi prélevés par gravité et estimés représentent plus de 70% des prélèvements totaux.

Il nous paraît ainsi nécessaire de tempérer fortement l'optimisme des rapports présentés.

- Bilan des programmes antérieurs

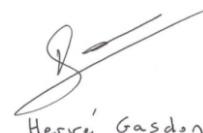
Chaque autorisation, celle objet de la présente demande comme les précédentes, est accompagnée d'un programme prévisionnel d'action et de travaux dont l'objectif est d'améliorer la gestion de la ressource en eau.

Or, exceptés les travaux de suivi de l'évolution des débits des cours d'eau et de l'amélioration de la connaissance de la biologie du réseau, il n'est présenté aucun bilan des actions engagées ou réalisées lors des programmes précédents ; en particulier des travaux visant à améliorer l'efficacité des prises d'eau, la qualité des canaux, et surtout la mise en place de dispositifs de mesure des volumes prélevés. Ces préoccupations faisaient l'objet de projets d'investissements dont il aurait été opportun de présenter le bilan.

Les décisions relatives à la répartition des prélèvements d'eau ne seront efficaces que s'ils sont accompagnés de programmes d'amélioration des réseaux d'irrigation et des outils de suivis.

Il aurait été utile qu'un point puisse être présenté sur cette question.

**Le Président de la SAPN-FNE 05
Hervé GARDON**



Hervé Gardon